



Notice

Date, 09 Novembre 2022

Activités périscolaires 2022 – 2023

1- Inscription et règlement :

La société « REACH » en collaboration avec le Grand Lycée propose aux élèves de la 6ème à la terminale des activités périscolaires du lundi au samedi et des activités saisonnières : (ski....).

Les frais sont détaillés ci-dessous. Le formulaire d'inscription sera remis directement à la caisse du Lycée et où le paiement devra se faire aussi, et ce à partir du 07 Novembre et jusqu'au 10 Novembre et du 14 Novembre et jusqu'au 15 Novembre dernier délai.

En cas de désistement à n'importe quel moment, aucun remboursement ne pourra se faire et la place pourra être attribuée à un autre élève.

Aucune inscription ne pourra être prise par téléphone ou ailleurs qu'à la caisse du Lycée

Les activités débuteront le 21 novembre 2022.

2- Désistement – absence – exclusion

L'élève ne pourra cesser de participer à une activité que sur accord écrit des parents.

Un appel des élèves aura lieu en début de chaque séance.

En cas d'absence d'un élève, le coordonnateur des activités périscolaires devra impérativement être informé par écrit ou par téléphone par les parents.

En cas d'absences répétées et non justifiées, l'établissement pourra exclure l'élève de l'activité.

L'élève aura la possibilité de changer d'activité au cours du semestre, après accord du coordonnateur des activités périscolaires et dans la mesure de la disponibilité dans l'atelier demandé. Un seul changement est autorisé.

La participation aux compétitions sera exclusivement réservée aux élèves s'entraînant avec le club du Grand Lycée (JJJ, Jeux du Golf, compétition interscolaire...)

3- Règlement des frais de participation

Le règlement des frais de participation aux activités périscolaires doit être effectué dès l'inscription à la caisse du Lycée, comme mentionné ci-dessus et le paiement se fait exclusivement en espèces et en dollars.

Le paiement sera effectué obligatoirement au moment de l'inscription comme mentionné ci-dessus.

4- Tarifs par activité

- **Activité de base** **300,-\$ / an**
 - Une réduction de 10% est accordée pour la 2ème activité
 - Une réduction de 20% est accordée à partir de la 3ème activité
- **Bildits et Robotiques** **500,-\$ / 20 séances**
- **Guitare, Baby Gym, Tennis, Piano et Batterie** **400,-\$ / an**
 - Aucune réduction n'est accordée pour les Bildits, robotiques, Guitare, Baby Gym.....

Les activités périscolaires prendront fin le samedi 17 juin 2023.

5- Règlement des activités périscolaires

L'élève doit respecter en toute occasion les partenaires, les adversaires, les adultes, les installations, et les matériels et tout adulte intervenant dans le cadre des activités périscolaires. Il devra s'engager pleinement dans l'activité qu'il a choisie.

Les familles n'ayant pas régularisé leur situation avec la caisse pour les activités 2021-2022 ne pourront pas inscrire leur ou leurs enfants pour l'année 2022-2023.

6- Sortie / Transport :

Les sorties se feront par **le portail sud** : ouverture à 15h30 et par **le portail principal** : ouverture à 17h10 et à 19h00.

Le transport des élèves après les activités se déroulant au Lycée peut être assuré par Connex. **Il est payant.** Les parents sont invités à prendre contact avec le responsable des transports **Connex** pour s'assurer des possibilités de ramassage.

Proviseur Adjoint
Jean-Marc GAVANON